

---

## COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN

### LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2026

---

L'an deux mil vingt-six, et le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur BARREULT Fabrice, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION :** 20 mars 2026

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 19

**PRÉSENTS :** Mesdames ATTANA Anthinéa, BERTE Marie-Christine, CHARRON Audrey, CLISSON Carole, DELBART Sandrine, LE YONDRE Françoise, PACAULT Nathalie, PAPIN Emilie, Messieurs BARREULT Fabrice, BAUMARD Cyril, BRUNET Samuel, FENIOUX Nicolas, JOYEUX Richard, MARTIN Samuel, ROUGER David, SOURZAT Mathieu.

**EXCUSÉ(S) :**

BERNARD Valérie	donnant pouvoir à	CLISSON Carole
GUIGUET Damien	donnant pouvoir à	BARREULT Fabrice
LIMOUSIN Mathieu	donnant pouvoir à	FENIOUX Nicolas

**ABSENT(S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame ATTANA Anthinéa a été désignée par le Conseil Municipal, assistée de Madame Christelle SOULARD, du secrétariat de Mairie

#### **ORDRE DU JOUR**

- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 MARS 2026 POUR PUBLICATION
- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2026
- DESIGNATION DES DELEGUES DES DIFFERENTES STRUCTURES
- COMMISSION APPEL D'OFFRES
- DESIGNATION DES COMMISSIONS ET DES COMITES CONSULTATIFS
- CORRESPONDANT DEFENSE
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint, fait lecture des élus excusés ayant donné pouvoirs, et ouvre la séance.

Les procès-verbaux des séances du 09 mars 2026 et du 20 mars 2026 ont été adressés aux membres du Conseil Municipal par courriel. Ils sont validés à l'unanimité.

## 2026-03-26-01 DESIGNATION DES DELEGUES DES DIFFERENTES STRUCTURES

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente à différentes structures, les mandats des délégués dans ces structures expirent lors de la séance d'installation du Conseil Municipal nouvellement élu.

Il précise qu'à la suite des élections du 15 mars dernier il a été élu délégué titulaire et Madame DELBART Sandrine, suppléante, pour la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il propose au Conseil Municipal le tableau suivant :

STRUCTURES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Syndicat de Communes Plaine de Courance (SCPC)	BARREAUULT Fabrice PAPIN Emilie FENIOUX Nicolas	GUIGUET Damien CHARRON Audrey
SIEDS	DELBART Sandrine	JOYEUX Richard
Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin	BAUMARD Cyril	ROUGER David
Nature et Solidaire (ex AIPEMP)	ROUGER David	BAUMARD Cyril
Ingénierie Départementale 79 (ID 79)	BARREAUULT Fabrice	JOYEUX Richard
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	BARREAUULT Fabrice	GUIGUET Damien
Agence France Locale (AFL)	GUIGUET Damien	BARREAUULT Fabrice
Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)	JOYEUX Richard	CHARRON Audrey
Comité national d'action sociale (CNAS)	GUIGUET Damien	BARREAUULT Fabrice

Après un vote à main levée, Le Conseil Municipal à

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
	19	

**APPROUVE la composition des différentes structures,**  
**CHARGE Monsieur le Maire d'établir et de signer tous les documents nécessaires à son application.**

## 2026-03-26-02 COMMISSION APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant,

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
BAUMARD Cyril	GUIGUET Damien
JOYEUX Richard	BRUNET Samuel
ROUGER David	SOURZAT Mathieu

Monsieur le Maire propose au vote du Conseil Municipal, à

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
	19	

**APPROUVE** la composition de la Commission d'Appel d'Offres

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et de signer tous documents nécessaires à son application.

### **2026-03-26-03 DESIGNATION DES COMMISSIONS**

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur Fabrice BARREAULT, Maire, propose :

- ↳ de créer deux commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil.
  - La Commission des finances
  - La Commission des ressources humaines.
- ↳ que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de dix membres.
- ↳ d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - La Commission pour la Vie de nos finances
- 2 - La Commission pour la Vie des ressources humaines

ARTICLE 2 : Les commissions municipales comportent au maximum dix membres.

ARTICLE 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, à

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
	19	

**APPROUVE la composition des commissions ci-dessous,**

**1 - La Commission des finances**

- **BARREAULT Fabrice, Président**
- **GUIGUET Damien, Vice-Président**
- **BAUMARD Cyril**
- **BERTE Marie-Christine**
- **BRUNET Samuel**
- **DELBART Sandrine**
- **JOYEUX Richard**
- **PAPIN Emilie**
- **LE YONDRE Françoise**
- **SOURZAT Mathieu**

**2 -La Commission des ressources humaines**

- **BARREAULT Fabrice, Président**
- **GUIGUET Damien, Vice-Président**
- **JOYEUX Richard**
- **LIMOUSIN Mathieu**
- **PAPIN Emilie**
- **ROUGER David**

**CHARGE Monsieur le Maire d'établir et de signer tous documents nécessaires à son application.**

## 2026-03-26-04 DESIGNATION DES COMITES CONSULTATIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire. Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

COMMISSIONS	RESPONSABLE (S)	MEMBRES
<b>Pour la vie de nos routes, de nos hameaux, de notre bourg</b>	JOYEUX Richard ROUGER David	LE YONDRE Françoise PILLOT Jérémy FORT Yoann AUDÉ Jean-Philippe PACAULT François
<b>Pour la vie de nos bâtiments</b>	JOYEUX Richard	BAUMARD Cyril BERNARD Valérie LE YONDRE Françoise LIMOUSIN Mathieu PACAULT Nathalie GUERIN Bruno
<b>Pour la vie de l'environnement/ Biodiversité</b>	JOYEUX Richard BAUMARD Cyril	PACAULT Nathalie ROUGER David SOURZAT Mathieu PILLOT Jérémy RODIER Philippe
<b>Pour la vie de notre jeunesse (petite enfance, écoles, centre de loisirs, ados, restaurant scolaire)</b>	PAPIN Emilie	BRUNET Samuel CHARRON Audrey FENIOUX Nicolas PASSEBON Delphine
<b>Pour la vie de nos commerces et services</b>	LE YONDRE Françoise	BERNARD Valérie BERTE Marie-Christine CLISSON Carole FENIOUX Nicolas PACAULT Nathalie
<b>Pour la vie culturelle et sportive</b>	DELBART Sandrine MARTIN Samuel	ATTANA Anthinéa BERTE Marie-Christine BRUNET Samuel
<b>Pour la vie de nos habitants/ communication</b>	DELBART Sandrine	BERTE Marie-Christine MARTIN Samuel PACAULT Nathalie PARPAY BLOUIN Aude

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
	19	

APPROUVE la composition des Comités Consultatifs telle que présentée par Monsieur le Maire,

CHARGE Monsieur le Maire d'établir et de signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **2026-03-26-05 CORRESPONDANT DEFENSE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

Vu l'instruction ministérielle du 08 janvier 2009 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la désignation parmi ses membres d'un correspondant défense ;

Considérant que le correspondant défense constitue un relais d'information entre le Ministère de la Défense et la Commune sur les questions de sécurité et de défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement ;

Considérant la candidature de LE YONDRE Françoise et sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
	19	

DESIGNE LE YONDRE Françoise en tant que correspondante défense pour la Commune de Saint-Symphorien.

DEBATS

### **2026-03-26-01 DESIGNATION DES DELEGUES DES DIFFERENTES STRUCTURES**

Monsieur le Maire rappelle, pour chacune des structures, les compétences exercées ainsi que les actions mises en œuvre.

**Le Syndicat de Communes Plaine de Courance** regroupe douze communes. Il exerce les compétences suivantes :

- Petite enfance et famille (gestion des centres de loisirs, des crèches, de l'informatique scolaire ainsi que des ATSEM au sein des écoles) ;
- Portage de repas ;
- Emboisement.

Monsieur le Maire informe les membres du Syndicat de Communes Plaine de Courance qu'une réunion se tiendra le 16 avril 2026 à 20 h 30, en vue de procéder à la désignation du Président et des Vice-Présidents.

**Le Syndicat Intercommunal d'Électricité des Deux-Sèvres (SIEDS)** accompagne les communes et intercommunalités dans leurs projets en leur apportant un appui technique et financier.

- renforcer les réseaux d'électricité (Gérédis), gaz et mobilité électrique,
- encourager la rénovation énergétique des bâtiments,
- moderniser l'éclairage public.

**Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin** regroupe plusieurs collectivités territoriales, à savoir :

- deux régions (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine) ;
- trois départements (Charente-Maritime, Vendée et Deux-Sèvres) ;
- ainsi que de nombreuses communes.

**L'association Nature et Solidaire** met en œuvre des chantiers d'insertion. À ce titre, elle intervient notamment dans les domaines de l'entretien, de la restauration et de la protection des milieux naturels, ainsi que dans la réalisation de chantiers de maraîchage.

**L'Ingénierie Départementale 79** est une structure d'accompagnement des collectivités dans la conduite de leurs projets structurants. À ce titre, elle intervient notamment dans l'assistance au choix des prestataires, tels que les architectes, les maîtres d'œuvre (notamment pour le pont de Buffageasse) ou encore les programmistes (le projet du gymnase).

**La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** est une instance instituée au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Elle a pour mission d'évaluer le montant des charges transférées par les communes à l'intercommunalité lors des transferts de compétences. À ce titre, elle :

- analyse les dépenses supportées par les communes avant le transfert ;
- détermine le coût des compétences transférées ;
- propose un montant servant de base au calcul des nouvelles attributions de compensation versées aux communes.

**L'Agence France Locale (AFL)** est une agence qui nous permet d'avoir des prêts à des taux très intéressants.

**La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)** permet d'accéder aux prestations de lutte, sur le domaine public et parcelles privées contre :

- Les rongeurs aquatiques nuisibles. Transfert de la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires contre les ragondins et les rats musqués à FREDON DEUX-SEVRES.
- Les frelons asiatiques : destruction de nid.
- Les pigeons et corvidés, les chenilles processionnaires et les taupes.

Elle permet également l'accès à une gamme de raticides à tarifs préférentiels.

**Le Comité National d'Action Sociale (CNAS)** propose une offre d'action sociale en faveur des agents.

## **2026-03-26-02 COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire précise que cette commission se réunit deux à trois fois par an.

## **2026-03-26-03 DESIGNATION DES COMMISSIONS**

Sans débat

## **2026-03-26-04 DESIGNATION DES COMITES CONSULTATIFS**

Monsieur le Maire apporte des informations complémentaires concernant la composition des commissions, laquelle n'est pas figée et pourra évoluer au cours du mandat.

Madame Nathalie PACAULT n'a pas pris part au vote relatif à la création du comité consultatif « Pour la vie de nos routes, de nos hameaux, de notre bourg », son époux étant membre entrant de celui-ci.

## **2026-03-26-05 CORRESPONDANT DEFENSE**

Sans débat

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur Cyril BAUMARD rend compte au Conseil Municipal de l'opération de plantation de reliquats de plants, réalisée le samedi 21 mars. Il indique que la participation a été limitée, malgré des conditions météorologiques particulièrement favorables.

Il précise que des travaux de paillage demeurent à réaliser à l'issue de cette intervention et lance un appel à volontaires pour le samedi 28 mars au matin.

Par ailleurs, il souligne que les agents communaux ont assuré l'arrosage des plantations, intervention qui s'est révélée particulièrement opportune au regard des conditions météorologiques.

Il présente également un bilan de l'animation organisée dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale, en partenariat avec l'association Deux-Sèvres Nature Environnement. Il indique que la participation a, là encore, été relativement limitée, tout en soulignant la qualité et l'intérêt des échanges.

Il précise que le parcours de la balade débutait dans le parc de la mairie, se poursuivait le long du bief jusqu'au Bois Jardrix. Cette observation de terrain a permis de mettre en évidence une continuité écologique particulièrement intéressante.

Des préconisations ont été formulées concernant le parc de la mairie, notamment en matière de gestion des espèces exotiques. Ce parc ayant une vocation ornementale et ayant été enrichi par l'ancien propriétaire de nombreuses espèces non locales. Il a également été relevé un déficit en arbustes.

Toutefois, la présence du bief traversant le parc constitue un atout majeur en termes de biodiversité, favorisant notamment la présence de poissons, d'amphibiens, d'oiseaux ainsi que d'une flore diversifiée.

Le parcours s'est poursuivi le long du bief, présentant également un fort potentiel écologique, pour s'achever au Bois Jardrix, identifié comme un site emblématique. Il est précisé que, malgré certaines pressions périphériques, ce secteur repose sur un socle écologique qu'il convient de préserver et de valoriser.

Monsieur Cyril BAUMARD tient à remercier les Chasseurs de la commune qui ont apporté une aide précieuse et ont, une nouvelle fois, répondu présents.

### **CHASSE AUX OEUFS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une chasse aux œufs est prévue le dimanche 05 avril 2026, dans le parc de la Mairie, organisée par le Conseil Municipal des Jeunes. Les membres du Conseil Municipal qui souhaitent participer sont les bienvenus.

La manifestation se déroule de 10 h à 12 h.

Il explique le principe selon lequel il faut au préalable cacher les œufs en polystyrène. Durant la chasse, les enfants devront trouver trois œufs de couleurs différentes pour obtenir un paquet d'œufs en chocolat.

Madame Emilie PAPIN demande que les élus viennent à 9 h 30 afin d'avoir le temps de cacher les œufs.

### **ARROSAGE AUTOMATIQUE DU TERRAIN DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs devis ont été établis en vue de la mise en place d'un système d'arrosage automatique du terrain d'honneur. Il précise que, depuis plusieurs années, l'arrosage est assuré au moyen d'un matériel devenu obsolète et particulièrement consommateur en eau.

Il apparaît donc nécessaire d'apporter une solution pérenne. Le projet consiste à automatiser l'arrosage du terrain d'honneur. À ce titre, la société Técérés a présenté un devis d'un montant de 34 468,13 €. La commune pourra bénéficier d'un accompagnement de la Fédération Française de Football, sans que le montant de cette participation ne soit, à ce jour, déterminé.

Monsieur Richard JOYEUX indique qu'au cours de l'année précédente, une consommation de 1 000 m<sup>3</sup> a été constatée sur une période de quinze jours.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la part assainissement n'apparaît pas sur la facture d'eau, car elle n'est pas rejetée dans le réseau d'assainissement collectif.

Monsieur Samuel BRUNET demande si ce montant correspond à la facture annuelle.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du coût de l'installation et que ce nouvel équipement permettra de réduire de moitié la consommation d'eau.

Il rappelle également qu'un contrat d'entretien est actuellement en vigueur pour les terrains de football, pour un montant annuel de 20 000 €. Toutefois, si le devis est validé, aucune facturation ne sera appliquée cette année pour le terrain d'honneur, car l'intervention est réalisée par la même entreprise.

Les travaux interviendront en fin de saison sportive. En conséquence, le club ne pourra pas utiliser le terrain jusqu'à ce que celui-ci soit de nouveau praticable.

Monsieur Mathieu SOURZAT s'interroge sur la durée de vie du matériel.

Monsieur le Maire indique que celui-ci bénéficie d'une garantie décennale au minimum. Il ajoute que la maintenance sera assurée par l'entreprise, sans coût supplémentaire, cette prestation étant incluse dans le contrat d'entretien actuel.

### **CHANGEMENT MOBILIER BUREAU DU MAIRE, BUREAU DE L'URBANISME ET DE LA COMPTABILITÉ**

Monsieur le Maire indique qu'une étude a été réalisée depuis le début de l'année. Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà réalisés au sein du hall d'entrée, de la salle du Conseil, de l'accueil et de la bibliothèque.

Les entreprises SBS et Marcireau ont été retenues pour un montant global de 18 311,48 €.

Le mobilier existant sera proposé aux associations.

### **ANIMATION DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE**

Monsieur Cyril BAUMARD indique que la prochaine date sera le 11 avril 2026 mais que plusieurs manifestations sont prévues, animées par différents organismes dont le programme est riche.

Monsieur le Maire souhaite que le calendrier de ces manifestations ainsi que les activités prévues soient transmis au membres du Conseil Municipal

### **PERMANENCES DU SAMEDI MATIN**

Monsieur le Maire indique avoir échangé en municipalité au sujet des permanences du samedi matin. Il est constaté que ces permanences sont très peu fréquentées.

Il précise que le dispositif d'astreinte demeurera maintenu, mais propose la suppression de cette permanence hebdomadaire. Les administrés conserveront toutefois la possibilité de rencontrer le Maire et les Adjointes, uniquement sur rendez-vous.

Cette nouvelle organisation prendra effet à compter du mois d'avril.

### **DATE DE COMITÉ**

Madame Sandrine DELBART signale que le comité « Pour la vie culturelle et sportive » ainsi que le comité « Pour la vie de nos habitants/ communication » se réuniront le même jour soit le 23 avril 2026 à 20 h 30.

Monsieur le Maire rappelle que chaque commission et comité consultatif devra se réunir dans un délai de quinze jours, afin de présenter le rôle de chaque instance, d'examiner les chantiers engagés et d'identifier ceux à prévoir.

### **DOSSIERS SUBVENTIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers de demande de subvention destinés aux associations de la commune n'ont pas encore été transmis et que plusieurs sollicitations parviennent d'ores et déjà en mairie.

Il est décidé d'adresser aux associations les mêmes dossiers que ceux utilisés l'année précédente et de fixer au 30 avril 2026 la date limite de retour des demandes.

### **CEREMONIE DU 08 MAI**

Madame Françoise LE YONDRE souhaite connaître le déroulé et si une réunion est prévue avec les écoles.

Monsieur le Maire demande à Monsieur David ROUGER d'aider Madame Françoise LE YONDRE pour l'organisation de la cérémonie.

### **INFORMATION**

Madame Nathalie PACAULT informe le Conseil Municipal que la correspondante presse de la Nouvelle République, Madame Isabelle VERGER, l'a contactée.

Elle indique que cette dernière, actuellement en déplacement à Paris, a rencontré Monsieur Boualem Sansal, élevé au rang de citoyen d'honneur de la commune lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024.

Monsieur Boualem Sansal envisage de venir rencontrer le Conseil municipal, soit au mois de juin, soit au mois de septembre. Il conviendra, en conséquence, de prévoir un rendez-vous à cette occasion.

### **PROCHAINS CONSEILS**

**18 mai, 06 juillet, 14 septembre, 2 novembre et 14 décembre**

La séance est levée à 22 h

**Délibérations n°2026-03-26-01 à 2026-03-26-05**

Le secrétaire de séance

Le Maire,

ATTANA Anthinéa

Fabrice BARREAU